

Nouveau scandale du père Matthieu, prêtre du diocèse de Sens

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#), [Relativisme](#)

Date : 31 août 2021

En juillet, une vidéo blasphématoire [avait déjà provoqué](#) une onde de choc. Il récidive en estimant que les actes homosexuels ne sont pas condamnés par l'Eglise !

« Il n'est marqué nulle part, ni dans la Bible ni dans le catéchisme de l'Eglise catholique c'est-à-dire l'ensemble de la tradition, que d'être homosexuel ou de pratiquer l'homosexualité c'est un péché. »

Suite à la nouvelle vidéo scandaleuse du père **Matthieu Jasseron** sur le réseau Tiktok, le diocèse a publié cette mise au point :

Ainsi que le relevait déjà le pape Benoît XVI, dès 2010, "il est demandé aux prêtres la capacité d'être présents dans le monde numérique dans la fidélité constante au message évangélique, pour exercer leur rôle d'animateurs de communautés s'exprimant désormais, toujours plus souvent, au milieu des "voix" provenant du monde numérique, et d'annoncer l'évangile en se servant, à coté des moyens traditionnels, de l'apport de la nouvelle génération des moyens audiovisuels (photos, vidéo, animations, blog, sites web) qui représentent des occasions inédites de dialogue

et même des outils indispensables pour l'évangélisation et la catéchèse."¹ Répondant à cet appel, de nombreux prêtres sont effectivement présents sur le "continent numérique".

Parmi eux, l'Abbé Matthieu Jasseron, prêtre du diocèse de Sens & Auxerre développe depuis plusieurs mois une présence sur le réseau social TikTok. Or, comme nombre de prêtres, l'Abbé Jasseron s'y exprime à titre personnel, sans en avoir reçu la mission particulière. Mais l'audience qu'il a pu rencontrer donnant un retentissement particulier à ses interventions, il importe que ces dernières puissent bénéficier d'un concours de compétences plus large pour pouvoir engager l'Église. Cette préoccupation rejoint notamment l'initiative du Service national Jeunes et Vocations qui a réuni, il y a peu, quelques prêtres développant une présence pastorale sur internet et cherchant à ce qu'elle soit la mieux ajustée. Un processus sera donc mis en place afin de poursuivre cette œuvre pastorale de façon à ce qu'elle "montre Dieu vivant et agissant dans la réalité quotidienne et présente la sagesse religieuse du passé comme une richesse à laquelle puiser pour vivre dignement l'aujourd'hui et construire l'avenir avec justesse."

La CEF a également du intervenir :

La CEF désapprouve certaines de ces vidéos qui dénaturent le message de l'Église. Elle alerte sur le fait que leur succès d'audience ne signifie pas qu'elles soient justes. <https://t.co/sg43We9VbZ>

— Église Catholique (@Eglisecatho) [August 27, 2021](#)

Il n'a pas du lire le catéchisme et notamment les articles 2351 et 2357 (qui parlent « d'actes intrinsèquement désordonnés »). Et il faut être activement de mauvaise foi pour énoncer le sophisme « l'homosexualité n'est pas concernée par le CEC » en arguant du fait que l'Église parle essentiellement de l'union d'un homme et d'une femme. Quant à la Bible, il faut ne pas l'avoir lue, ou d'une manière orientée, pour ignorer par exemple la fin de Rm 1.

Ce prêtre a visiblement des difficultés avec sa propre sexualité. La publication de propos gravement contraires à l'enseignement de l'Église le rend coupable d'une « coopération formelle » au mal, en induisant en erreur des âmes fragiles.